

2.1. L'évolution de la situation économique et financière dans la zone UEMOA

Taux de croissance du PIB en volume				
	<i>(en pourcentage)</i>			
	2000	2001	2002	2003 (a)
Bénin	4,9	6,2	4,4	4,4
Burkina Faso	2,2	5,7	4,6	8,0
Côte d'Ivoire	- 2,3	0,1	- 1,6	- 1,1
Guinée-Bissau	7,5	0,2	- 7,1	- 1,2
Mali	- 3,3	11,9	4,2	6,1
Niger	- 0,2	5,8	3,0	5,3
Sénégal	5,6	5,6	1,1	6,5
Togo	- 0,8	0,2	4,3	2,0
UEMOA	0,2	3,7	1,5	3,1

(a) estimations
Sources : Instituts nationaux de la Statistique (I.N.S.), BCEAO

En 2003, le taux de croissance du PIB, en termes réels, des pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est établi à 3,1 %, en progression par rapport à 2002 (1,5 %). Bien que la persistance d'un climat socio-politique difficile en Côte d'Ivoire ait, comme en 2002, affecté le dynamisme de la sous-région, la conjoncture économique des pays membres de l'Union a bénéficié des résultats satisfaisants des activités minières ainsi que d'une campagne agricole 2003-2004 favorable en raison de bonnes conditions climatiques. Le taux de croissance du PIB est toutefois resté très inférieur au seuil de 7 % jugé nécessaire par la Banque mondiale pour faire reculer la pauvreté. En ce qui concerne l'évolution des prix, l'inflation est restée très modérée (1,3 %).

Malgré le redressement des cours des principaux produits de base exportés par les États membres de l'UEMOA (à l'exception du cacao et des phosphates), la compétitivité de l'ensemble de la sous-région vis-à-vis des partenaires commerciaux autres que ceux de la Zone euro s'est érodée, essentiellement en raison de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

A la suite de la crise en Côte d'Ivoire, qui avait conduit à une paralysie du port d'Abidjan et à la fermeture de certains axes routiers, la réorganisation géographique des circuits d'approvisionnements des pays enclavés de l'arrière-pays (Burkina Faso, Mali et Niger) s'est poursuivie en 2003. L'importance des ports du Golfe de Guinée (Lomé, Tema, et, dans une moindre mesure, Cotonou) et de la façade atlantique (Dakar) dans le commerce régional pourrait se trouver renforcée, même à l'issue de la normalisation de la situation en Côte d'Ivoire.

S'agissant des relations financières internationales, tous les pays, à l'exception du Togo, ont conclu un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC¹) avec le FMI. L'accord conclu avec la Guinée Bissau est toutefois suspendu. Dans le cadre de l'initiative sur les pays pauvres très endettés (PPTE), seuls le Togo et la Côte d'Ivoire n'ont pas encore atteint le point de décision. Comme le Burkina Faso en 2002, le Bénin et le Mali ont atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée en 2003, rejoints par le Niger et le Sénégal en 2004.

¹ Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) ou Poverty reduction and growth facility (PRGF) : cette facilité remplace depuis 1999 la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) en tant que guichet de prêts concessionnels du FMI. Les pays peuvent emprunter un maximum de 140 % de leur quota au FMI, dans le cadre d'un programme de trois ans. Cette limite peut être portée à 185 % du quota en cas de circonstances exceptionnelles. Les prêts obtenus au titre de la FRPC portent intérêt à 0,5 %, avec remboursement semestriel, débutant 5 ans et demi et se terminant 10 ans après le déboursement.

Accords FRPC entre le FMI et les pays de l'UEMOA au 30 juin 2004

(en millions de DTS)

	Date de mise en place	Date d'expiration	Montant approuvé	Montant non décaissé
Burkina Faso	11/06/2003	10/06/2006	24,08	17,20
Côte d'Ivoire	29/03/2002	28/03/2005	292,68	234,14
Mali	23/06/2004	22/06/2007	9,33	8,00
Niger	22/12/2000	30/06/2004	59,20	8,44
Sénégal	28/04/2003	27/04/2006	24,27	17,33

Source : FMI

2.1.1. L'activité

Dans le cadre de l'harmonisation des comptabilités nationales et de leur mise en conformité avec la norme du Système de Comptabilité Nationale 1993 (SCN 93), l'UEMOA a décidé en 2001 que la valorisation des campagnes agricoles s'effectuerait désormais l'année de la production. Ainsi, la production agricole au titre de la campagne « n/n+1 » est intégrée dans le calcul du PIB de l'année « n » (effet d'offre) grâce à l'introduction de stocks dans l'équilibre emplois ressources. L'effet demande reste pris en compte l'année « n+1 », par déstockage, au titre de la consommation et des exportations.

Contrastant avec les résultats enregistrés au cours de la campagne agricole 2002–2003, la campagne 2003–2004 s'est caractérisée par un accroissement de la production des principales cultures vivrières et d'exportation dans tous les pays de l'Union grâce à une pluviométrie abondante et régulière.

La production vivrière, évaluée globalement à 33,6 millions de tonnes, a ainsi sensiblement augmenté au Sénégal, au Mali, au Bénin, au Burkina et au Niger, alors qu'elle a nettement reculé en Guinée Bissau. En ce qui concerne le Sénégal, la mise en place d'un programme spécial de relance de la production vivrière, à la suite des faibles performances de la campagne précédente, a favorisé la réalisation d'un résultat exceptionnel. Bien que non négligeables, les progressions ont été moindres au Togo et en Côte d'Ivoire. Les productions des cultures d'exportation, à l'exception du cacao et du coton en Côte d'Ivoire, ont enregistré une évolution favorable par rapport aux réalisations de la campagne 2002–2003, en raison de l'accroissement des rendements.

En 2003, dans le domaine minier, un regain de dynamisme a été constaté à l'exception de l'exploitation aurifère. Ainsi, la production de phosphates s'est accrue de 14 % au Sénégal et de 15 % au Togo. A la suite de la mise en exploitation d'un nouveau gisement en Côte d'Ivoire, la production de pétrole brut a augmenté de 37 %. Au Niger, l'extraction d'uranium a progressé de 5 %. En revanche, l'extraction d'or s'est repliée de 21,3 % du fait de la faible teneur de certains gisements au Mali et de la présence d'une mine dans une région hors du contrôle du gouvernement en Côte d'Ivoire.

Par contre, l'indice de la production industrielle, calculé par la BCEAO, s'est replié de 0,5 %, après une progression de 8,1 % en 2002. Cette évolution est due au ralentissement de l'activité des industries manufacturières. En revanche, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail s'est redressé (+ 1,2 % en 2003 contre un recul de 3,1 % en 2002).

Comptes nationaux de l'UEMOA

Agrégation des comptes nationaux des huit pays de l'UEMOA – Chiffres non consolidés

en milliards de francs CFA courants

	2000	2001	2002	2003 (a)
RESSOURCES	24 512,6	26 431,5	27 618,7	28 936,6
PIB (au prix du marché)	18 249,2	19 616,1	20 580,4	21 517,0
Importations de biens et services	6 263,4	6 815,4	7 038,3	7 419,6
EMPLOIS	24 512,6	26 431,5	27 618,7	28 936,6
Consommation Finale	15 887,1	17 053,1	17 468,1	18 232,3
Publique	2 910,5	3 041,8	3 109,4	3 301,6
Privée	12 976,6	14 011,3	14 358,7	14 930,6
Formation brute de capital fixe *	3 001,7	3 215,3	3 023,6	3 777,2
Exportations de biens et services	5 623,8	6 163,1	7 127,0	6 927,1
Taux d'investissement (en %)	16,4	16,4	14,7	17,6
Variations en pourcentage				
Taux de croissance du PIB en volume	0,2	3,7	1,5	3,1
Déflateur du PIB (en moyenne)	0,8	3,6	3,4	1,5
Prix à la consommation en moyenne annuelle	1,8	4,1	2,9	1,3
(a) estimations				
* y compris variation de stocks				
Source : BCEAO				

En ce qui concerne l'évolution de la demande, toutes les composantes de la demande intérieure ont progressé. Le taux d'investissement s'est nettement renforcé, pour s'établir à 17,6 % du PIB (14,7 % en 2002). Cette évolution est imputable notamment à l'accélération des dépenses publiques dans les secteurs sociaux, dans le cadre de l'initiative PPTE. Elle s'explique également par l'augmentation des investissements dans le secteur immobilier, particulièrement au Sénégal.

2.1.2. L'inflation

En 2003, le taux d'inflation a atteint 1,3 % en moyenne annuelle (2,9 % en 2002) confirmant la tendance à la décélération du niveau général des prix observée en 2002. L'inflation est en recul dans tous les pays, à l'exception de la Côte d'Ivoire.

La maîtrise des tensions inflationnistes en 2003 s'explique par la détente observée sur les prix des produits alimentaires en raison des bons résultats de la campagne agricole 2003–2004. Un reflux des prix des produits vivriers a été constaté tout au long de l'année dans tous les pays (y compris en Côte d'Ivoire mais avec quelque mois de retard). La composante « alimentation » de l'IHPC, principale source d'inflation en 2002, est ainsi ressortie avec une contribution négative de 0,1 point de pourcentage en 2003. En revanche, la composante « non alimentaire » s'est inscrite en hausse de 2,3 % (1,5 % en 2002) du fait de la progression des prix des produits pétroliers, de l'accroissement des tarifs de l'eau au Burkina et au Sénégal et du relèvement des coûts des communications téléphoniques en Côte d'Ivoire.

Le différentiel en matière de taux d'inflation entre les différents pays s'est cependant accru ; les taux d'inflation varient entre – 3,5 % (Guinée Bissau) et + 3,3 % (Côte d'Ivoire).

Évolution des indices officiels des prix à la consommation (a)*(en moyenne annuelle – en pourcentage)*

	2000	2001	2002	2003 (b)
Bénin	4,2	4,0	2,4	1,5
Burkina Faso	-0,3	4,9	2,3	1,8
Côte d'Ivoire	2,5	4,3	3,1	3,3
Guinée-Bissau	8,6	3,3	3,9	-3,5
Mali	-0,7	5,2	5	-1,3
Niger	2,9	4,0	2,6	-1,6
Sénégal	0,7	3,0	2,3	0,0
Togo	1,9	3,9	3,1	-0,9
UEMOA				
- Prix à la consommation* (en moyenne annuelle)	1,8	4,1	2,9	1,3
- Déflateur du PIB (en moyenne annuelle)	0,8	3,6	3,4	1,6

* Somme des indices pondérés par le poids de chaque État dans le PIB de la zone

(a) Indices harmonisés des prix à la consommation

(b) Estimations

Source : BCEAO

2.1.3. Les finances publiques

En 2003, l'exécution des opérations financières des États a été marquée par une dégradation des principaux soldes budgétaires, en raison d'une progression des dépenses plus soutenue que celle des recettes.

Les recettes totales ont néanmoins progressé de 5 %. Les recettes fiscales ont augmenté de 3,7 % du fait de l'amélioration des performances des régies financières et des efforts entrepris pour élargir l'assiette fiscale. En rupture avec la baisse enregistrée en 2002, l'augmentation des dons a été sensible : FCFA 475,1 milliards contre FCFA 404,4 milliards en 2002, soit 12 % des recettes totales. Le taux de pression fiscale est resté stable (14,4 % du PIB en 2003 contre 14,5 % en 2002).

Les dépenses totales et prêts nets se sont accrus de 6,6 %. Cette évolution résulte de la hausse des dépenses courantes de 7,1 % tirées par le gonflement des dépenses de fonctionnement (+ 15 %). Les intérêts dus au titre de la dette publique se sont contractés de 13 % en raison des allègements obtenus par certains États dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Les dépenses d'investissement ont reculé de près de 1 %, du fait des difficultés rencontrées, par certains États, dans l'exécution de leur programme de renforcement des secteurs sociaux. Le taux d'investissement public s'est établi à 5,5 % (5,9 % en 2002).

Dans ce contexte, le déficit global base engagements, dons compris, a atteint 2,3 % du PIB (contre 2 % en 2002) à FCFA 496,6 milliards entraînant des tensions de trésorerie. Des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs ayant été accumulés par les États, pour des montants respectifs de FCFA 156,9 milliards et FCFA 445 milliards, le solde base caisse est ressorti excédentaire à FCFA 84,4 milliards. Les États ont cependant réduit leur recours aux emprunts intérieurs à hauteur FCFA 192 milliards (dont FCFA 152 milliards vis-à-vis du système bancaire). La mobilisation des ressources extérieures a été nettement plus faible qu'en 2002 : les tirages sur emprunts se sont élevés à FCFA 433 milliards (FCFA 710 milliards en 2002) auxquels se sont ajoutés FCFA 227 milliards au titre du réaménagement de la dette (FCFA 856 milliards en 2002).

Tableau des opérations financières des États de l'UEMOA				
Agrégation des TOFE des huit pays de l'UEMOA		en milliards de francs CFA courants		
	2000	2001	2002	2003 (a)
RECETTES TOTALES	3 216,8	3 473,3	3 754,9	3 942,3
Recettes	2 811,4	3 055,2	3 350,6	3 467,2
Recettes fiscales	2 509,4	2 735,8	2 989,9	3 100,1
Recettes non fiscales	274,1	288,7	314,5	326,2
Autres recettes	27,9	30,7	46,2	40,9
Dons extérieurs	405,4	418,1	404,4	475,1
DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS	3 572,6	3 715,8	4 165,6	4 438,9
Dépenses courantes	2 461,5	2 692,1	2 867,8	3 070,8
Salaires	982,7	1 036,5	1 126,9	1 183,0
Intérêts de la dette publique	431,4	378,7	401,7	350,8
<i>intérieure</i>	46,5	40,9	46,0	49,7
<i>extérieure</i>	384,9	337,8	355,7	301,1
Autres dépenses courantes	1 043,1	1 272,5	1 336,1	1 533,9
Autres dépenses non classées	4,3	4,4	3,1	3,1
Dépenses en capital	1 068,0	984,1	1 205,5	1 194,0
Sur financement interne	372,1	397,7	520,6	548,0
Sur financement externe	695,9	586,4	685,0	646,0
Autres dépenses en capital	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts nets	13,4	0,6	- 15,5	9,6
Autres dépenses liées à la crise	0,0	0,0	64,7	91,5
Comptes spéciaux et budgets annexes	29,7	37,8	41,8	46,0
Autres dépenses	0,0	1,2	1,3	0,0
Autres dépenses PPTÉ	0,0	0,0	0,0	27,0
SOLDE PRIMAIRE (hors dons) (1)	409,2	344,0	363,9	199,2
SOLDE BASE ENGAGEMENTS (dons compris) (2)	- 355,8	- 242,5	- 410,7	- 496,6
ARRIÉRÉS	177,0	213,7	- 312,5	581,0
Arriérés intérieurs (intérêt+principal)	64,3	19,0	- 3,3	156,9
Arriérés extérieurs (intérêt+principal)	112,8	194,7	- 338,5	445,0
Ajustement de trésorerie	- 0,1	0,0	29,3	- 20,9
SOLDE (base caisse) (3)	- 178,8	- 28,9	- 723,2	84,4
FINANCEMENT	175,0	79,0	765,8	- 127,3
Financement intérieur	- 110,0	- 118,3	- 89,7	- 191,6
Financement bancaire	- 179,8	- 129,2	- 101,3	- 151,7
Financement non bancaire	54,5	9,2	14,3	- 28,5
Autres financements (restruct, recettes privatisations,...)	15,3	1,7	- 2,7	- 11,4
Financement extérieur	285,0	197,3	855,5	64,3
Tirages sur emprunts	489,2	468,9	709,7	432,9
Amortissement	- 586,4	- 565,6	- 772,7	- 633,3
Réaménagements de la dette	375,1	290,2	856,2	226,8
Financement exceptionnel	7,1	3,8	30,2	9,9
Autres (Emprunt obligataire et bons du Trésor)	0,0	0,0	32,2	28,0
Ajustement statistique	- 3,8	50,2	42,7	- 42,9
PIB (au prix du marché)	18 249,2	19 616,1	20 580,4	21 517,0
En pourcentage du PIB				
Recettes totales (hors dons)	15,4	15,6	16,3	16,1
Dépenses courantes	13,5	13,7	13,9	14,3
Solde :				
<i>Budgétaire de base (4)</i>	- 0,4	- 0,4	- 0,6	- 1,5
<i>Base engagements (dons compris)</i>	- 2,0	- 1,2	- 2,0	- 2,3
<i>Base caisse</i>	- 1,0	- 0,1	- 3,5	0,4
(a) estimations				
(1) Solde primaire = recettes courantes – dépenses courantes (hors intérêts) – dépenses en capital (hors celles sur ressources extérieures)				
(2) Solde (base engagements) = recettes totales (y. c. dons) – dépenses totales				
(3) Solde (base caisse) = Solde (base engagements) + arriérés				
(4) Solde budgétaire de base = Recettes totales (hors dons) – Dépenses totales (hors investissements financés sur recettes extérieures)				
Source : BCEAO				

2.1.4. La balance des paiements

Balance des paiements des pays de l'UEMOA

Agrégation des balances des paiements des 8 pays de l'UEMOA – Chiffres non consolidés ne prenant pas en compte les opérations non réparties (notamment celles du siège de la BCEAO)

en milliards de francs CFA courants

	2000	2001	2002	2003 (a)
TRANSACTIONS COURANTES	- 1 033,4	- 917,8	- 319,1	- 644,5
Balance commerciale	310,7	301,7	1 143,9	497,0
Exportations FOB	4 740,4	5 104,8	6 048,8	5 807,1
Importations FOB	- 4 429,7	- 4 803,1	- 4 904,9	- 5 310,1
Balance des services	- 950,3	- 952,8	- 1 055,0	- 989,3
Dont fret	- 731,9	- 782,7	- 780,4	- 859,9
Balance des revenus	- 678,4	- 696,8	- 767,8	- 629,1
Dont intérêts de la dette publique	- 412,4	- 330,2	- 375,4	- 315,3
Balance des transferts courants	284,5	430,1	359,8	476,9
Secteur privé	25,0	116,7	87,8	140,9
Secteur public	259,5	313,4	272,0	336,0
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	1 309,5	1 430,9	1 059,5	781,6
Transferts de capital (hors remise de dette)	379,4	451,6	452,1	424,1
Opérations financières	930,1	979,3	607,4	357,5
Investissements directs	359,9	413,3	405,7	255,9
Investissements de portefeuille	17,3	17,3	65,4	31,0
Autres investissements	552,9	548,6	136,3	70,6
ERREURS ET OMISSIONS	- 40,2	46,6	- 12,4	1,4
SOLDE GLOBAL	235,9	559,6	728,0	138,5
Pour mémoire :				
FINANCEMENT EXCEPTIONNEL	565,1	571,3	612,5	739,9
Variation des arriérés	141,2	197,9	- 345,7	445,0
Rééchelonnements	390,8	298,6	859,8	184,0
Autres	33,1	74,8	98,4	110,9
Exportations/Importations (%)	107,0	106,3	123,3	109,4

(a) estimations
Source : BCEAO

Les échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA se sont caractérisés, en 2003, par une dégradation des principaux soldes de la balance des paiements. Cette évolution a été marquée par une détérioration significative du déficit de la balance des transactions courantes et par une contraction de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières. Le solde global s'inscrit en net recul (FCFA 138 milliards en 2003, contre FCFA 728 milliards en 2002).

Le niveau de l'excédent commercial a baissé de plus de la moitié entre 2002 et 2003. Après une année exceptionnelle en 2002 où les exportations avaient progressé de 18,5 %, celles-ci se sont repliées de 4 %, en 2003 en liaison avec la baisse des quantités exportées (notamment le cacao et l'or). Les importations se sont accrues de 8,3 %, du fait essentiellement de la hausse de la facture pétrolière résultant de l'augmentation des volumes importés et des cours du pétrole brut.

Le déficit des services s'est réduit de 6,2 % par rapport à 2002, du fait de la contraction du déficit des autres services (assurances, services financiers, informatique...). Le déficit des revenus s'est résorbé de 18 %, en relation essentiellement avec le repli des paiements des intérêts sur la dette publique extérieure et de rapatriements moindres des bénéfices des sociétés minières. L'excédent du solde des

transferts courants s'est accru de 32 %, sous l'impulsion de la hausse des ressources tant au titre des transferts publics que privés.

Le financement exceptionnel est passé de FCFA 612 milliards à FCFA 740 milliards sous l'effet d'une accumulation d'arriérés de paiement de FCFA 445 milliards.

2.1.5. La dette extérieure

Selon la Banque mondiale, l'encours de la dette extérieure des pays de l'UEMOA s'élevait, à fin 2002, à USD 26 037 millions, soit 72,4 % du PIB. La dette totale a progressé de 4,8 % en 2002. Cet endettement, pour l'essentiel à long terme et concessionnel, est contracté à hauteur de 55,5 % auprès de créanciers multilatéraux. Le service de la dette a représenté 18 % des exportations de biens et services en 2002 (16,8 % en 2001).

Dette extérieure des pays de l'UEMOA				
	<i>(encours en millions de dollars)</i>			
	1999	2000	2001	2002
DETTE À COURT ET LONG TERME	27 514	25 473	24 837	26 037
Dette à long terme	23 756	22 367	21 766	22 974
Dette publique garantie	22 076	20 794	20 281	21 628
Dette privée non garantie	1 680	1 563	1 485	1 346
Recours aux crédits FMI	1 466	1 345	1 238	1 290
Dette à court terme	2 292	1 762	1 833	1 773
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	227	308	518	433
<i>envers créanciers publics</i>	216	298	356	225
<i>envers créanciers privés</i>	11	10	162	208
Pour mémoire				
Arriérés sur principal de dette à long terme	1 033	1 076	1 256	664
<i>envers créanciers publics</i>	973	1 017	1 151	547
<i>envers créanciers privés</i>	59	59	105	117
Crédits à l'exportation	2 356	2 190	2 021	2 567
Indicateurs de dette (en pourcentage)				
Dette totale / exportations biens et services	280,1	288,0	263,1	224,0
Dette totale / PIB	83,2	83,6	78,2	72,4
Service payé de la dette / exportations biens et services	17,8	18,8	16,8	18,0
Intérêts payés / exportations biens et services	6,9	7,2	6,0	5,4
Dette multilatérale / dette totale	52,7	52,9	55,5	55,5
Sources : Banque mondiale (2004) et FMI				

2.1.6. L'intégration régionale

En décembre 1999, le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité² entre les États membres de l'UEMOA³ est entré en vigueur. Ce pacte distinguait deux phases :

- une phase de convergence allant du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2002, durant laquelle les États membres devaient se rapprocher progressivement des normes communautaires ;
- une phase de stabilité, devant débuter initialement au 1^{er} janvier 2003 mais repoussée au 1^{er} janvier 2005⁴, et à partir de laquelle tous les États membres devaient respecter l'ensemble des critères de convergence.

Le Pacte introduisait également une hiérarchisation des critères de convergence en identifiant des critères de premier rang (dont celui sur le solde budgétaire est considéré comme un critère-clé dont le non-respect peut entraîner le déclenchement d'un mécanisme de sanction) et des critères de second rang. L'État membre qui ne satisfait pas à un des critères de premier rang doit élaborer, en concertation avec la Commission de l'UEMOA, un programme de mesures rectificatives dans un délai de trente jours. En phase de convergence comme en phase de stabilité, toute dégradation d'un critère de premier rang appelle la mise en œuvre de mesures correctives, même si cette dégradation ne se traduit pas par le non-respect de la norme fixée.

Critères du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité entre les États membres de l'UEMOA

Critères de premier rang	Critères de second rang
<ul style="list-style-type: none"> – Le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal doit être supérieur ou égal à 0 % (<i>critère clé</i>). – L'inflation est maintenue à moins de 3 % par an. – L'État n'accumule pas d'arriérés de paiement intérieurs ni extérieurs sur la gestion de la période courante. Les États doivent éliminer les stocks d'arriérés existants. – L'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal n'excède pas 70 %. 	<ul style="list-style-type: none"> – La masse salariale n'excède pas 35 % des recettes fiscales. – Les investissements publics financés sur ressources internes atteignent au moins 20 % des recettes fiscales. – Le déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal n'excède pas 5 %. – Les recettes fiscales sont supérieures ou égales à 17 % du PIB nominal.

En outre, en vue d'introduire une plus grande pertinence dans l'appréciation des performances en matière de convergence, il a été décidé, dans la définition des conditions d'accès à la phase de stabilité, que la différenciation établie entre les critères de convergence (critère clé, critères de premier rang, critères de second rang) serait prise en compte. Ainsi, l'accent sera mis sur le respect des critères de premier rang, les critères de second rang étant considérés comme des repères structurels indicatifs : seul le respect des critères de premier rang au 31 décembre 2005 sera retenu comme condition d'accès à la phase de stabilité. Les critères de second rang feront néanmoins l'objet d'un suivi rigoureux dans la mesure où ils concourent de manière déterminante à la réalisation des critères de premier rang.

L'examen de la situation de la convergence à fin 2003 montre qu'aucun État n'a respecté l'ensemble des

² Pour une présentation plus détaillée, cf. rapports annuels de la Zone franc 1999 et 2000.

³ Ses actes ont été adoptés lors de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (Lomé, 8 décembre 1999) et du Conseil des ministres de l'UEMOA (Dakar, 21 décembre 1999).

⁴ En 2002, à l'examen de la situation de la convergence, aucun État ne respectant l'ensemble des huit critères de premier et second rang, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a décidé, lors de sa réunion du 29 janvier 2003 à Dakar, de reporter l'horizon de la convergence au 31 décembre 2005.

huit critères de premier et second rang. En ce qui concerne les critères de premier rang, seuls le Mali et le Sénégal respectent les quatre critères, le Bénin et le Burkina Faso en respectent trois, le Niger et le Togo deux, la Guinée Bissau un et la Côte d'Ivoire aucun. En ce qui concerne le critère d'inflation, tous les pays, à l'exception de la Côte d'Ivoire, respectent le plafond de 3 %.

Position indicative des États par rapport aux critères de la surveillance multilatérale

(Résultats au 31 décembre 2003)

Critères de surveillance (de premier rang)	Bénin		Burkina Faso		Côte d'Ivoire		Guinée-Bissau		Mali		Niger		Sénégal		Togo	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Solde budgétaire de base sur PIB nominal ≥ 0	+	-	-	-	+	-	-	-	-	+	-	-	+	+	+	+
Taux d'inflation annuel moyen ≤ 3 %	+	+	+	+	-	-	-	+	-	+	+	+	+	+	-	+
Variation arriérés ≤ 0	+	+	+	+	-	-	-	-	+	+	+	+	+	+	-	-
Dette publique totale sur PIB nominal ≤ 70 %	+	+	+	+	-	-	-	-	-	+	-	-	+	+	-	-
Nombre de critères respectés	4 / 4	3 / 4	3 / 4	3 / 4	1 / 4	0 / 4	0 / 4	1 / 4	1 / 4	4 / 4	2 / 4	2 / 4	4 / 4	4 / 4	1 / 4	2 / 4

+ = respecté ; - = non respecté

Source : Commission de l'UEMOA

L'intégration régionale s'est également poursuivie dans le domaine de la réforme des systèmes et des moyens de paiement. Cette réforme, initiée dès 1999, a pour objet de promouvoir des procédés modernes en matière de transactions financières et d'améliorer la sécurité des moyens de paiements. Elle prévoit la mise en place d'un système de règlement brut en temps réel, notamment pour les paiements d'importance systémique (Système de Transfert Automatisé et de Règlement), d'un système de compensation (Système Interbancaire de Compensation Automatisé) et d'un système de paiement par carte à l'échelle de la sous-région. Le démarrage effectif de ces systèmes de paiement est prévu pour 2004.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux, la loi uniforme a été approuvée, le 20 mars 2003, par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Elle institue un cadre juridique permettant de prévenir l'utilisation des circuits économiques à des fins de recyclage des capitaux d'origine illicite. Sur la base des informations disponibles en juillet 2004, la loi uniforme a été adoptée par le Parlement du Sénégal le 27 janvier 2004 et celui du Niger le 7 avril 2004. Dans les autres États de l'Union, le processus d'approbation est en cours.

2.1.7. Les perspectives pour 2004

Les services de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) estiment que le taux de croissance du PIB, en termes réels, atteindrait 4,2 % pour l'Union en 2004.

Sur la base des réalisations au 1^{er} trimestre 2004, l'inflation devrait s'inscrire en recul par rapport à 2003, en raison de l'augmentation de l'offre des produits vivriers consécutive aux bonnes performances de la campagne 2003-2004. Le taux d'inflation s'est ainsi établi, en moyenne annuelle, à -0,8 % au 1^{er} trimestre 2004 (contre 2,3 % pour la période correspondante de 2003).

En ce qui concerne les finances publiques, les données disponibles à fin mars 2004 traduisaient une détérioration des principaux soldes budgétaires, notamment au Bénin, au Niger et au Mali.